



# PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 07/05/2020

### **Autres modalités d'accueil**

La préfecture de la Vienne informe ses usagers que compte tenu de la situation sanitaire et de la nécessité d'une reprise progressive d'activité, de nouvelles modalités d'accueil des ressortissants étrangers sont mises en place à compter du 13 mai et jusqu'au 15 juin 2020, vous trouverez de nombreuses informations sur le site internet de la préfecture sur [www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr)

#### **Pour les autres directions :**

La Direction de la coordination des politiques publiques de la préfecture sera accessible par courriel aux adresses ci-dessous. Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.

[pref-politique-de-la-ville@vienne.gouv.fr](mailto:pref-politique-de-la-ville@vienne.gouv.fr) pour répondre à toute question des partenaires de l'État dans la mise en œuvre de la politique de la ville et plus spécialement sur la commune de Poitiers.

[pref-politique-publique@vienne.gouv.fr](mailto:pref-politique-publique@vienne.gouv.fr) pour répondre à toute question des partenaires de l'État dans la création des Espaces France Services.

[pref-environnement@vienne.gouv.fr](mailto:pref-environnement@vienne.gouv.fr) pour répondre à toute question en lien avec des procédures réglementaires menées dans le domaine de l'environnement.

Par ailleurs, il est à noter qu'en l'état actuel des textes (notamment l'ordonnance du 25 mars 2020 modifiée par l'ordonnance du 15 avril 2020), les enquêtes publiques ne pourront être organisées qu'à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la fin de l'état d'urgence sanitaire.

### **Contact presse**

**Cabinet de la préfète**

**Bureau de la communication**

**interministérielle**

Mél [nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr](mailto:nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr):

7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers

